



sydelon

Syndicat Mixte de Transport & de Traitement
des Déchets Ménagers de Lorraine Nord

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2022



Publié(e) le - 5 JAN. 2023
Notifié(e) le
Yutz, le - 5 JAN. 2023
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.

Stéphanie SIEBERT

TABLE DES MATIÈRES

I) COMITÉS SYNDICAUX.....	3
▪ DÉLIBÉRATION N° 001 DU 2 FÉVRIER 2022	MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH AU SEIN DU SYDELON.....4
▪ DÉLIBÉRATION N° 002 DU 2 FÉVRIER 2022	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 8 DÉCEMBRE 20214
▪ DÉLIBÉRATION N° 003 DU 2 FÉVRIER 2022	DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE.....4
▪ DÉLIBÉRATION N° 004 DU 9 MARS 2022	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 2 FÉVRIER 20224
▪ DÉLIBÉRATION N° 005 DU 9 MARS 2022	RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES4
▪ DÉLIBÉRATION N° 006 DU 6 AVRIL 2022	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 9 MARS 20224
▪ DÉLIBÉRATION N° 007 DU 6 AVRIL 2022	PARTICIPATIONS 2022, DES STRUCTURES MEMBRES, LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ..5
▪ DÉLIBÉRATION N° 008 DU 6 AVRIL 2022	APPEL À COTISATION DES MEMBRES DU SYDELON.....5
▪ DÉLIBÉRATION N° 009 DU 6 AVRIL 2022	COMPTE DE GESTION 2021.....6
▪ DÉLIBÉRATION N° 010 DU 6 AVRIL 2022	COMPTE ADMINISTRATIF 2021.....6
▪ DÉLIBÉRATION N° 011 DU 6 AVRIL 2022	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021.....6
▪ DÉLIBÉRATION N° 012 DU 6 AVRIL 2022	BUDGET PRIMITIF 20227
▪ DÉLIBÉRATION N° 013 DU 29 JUIN 2022	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 6 AVRIL 2022.....7
▪ DÉLIBÉRATION N° 014 DU 29 JUIN 2022	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....7
▪ DÉLIBÉRATION N° 015 DU 29 JUIN 2022	CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ, HAGANIS ET LE SYDELON.....7
▪ DÉLIBÉRATION N° 016 DU 28 SEPTEMBRE 2022	MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON8
▪ DÉLIBÉRATION N° 017 DU 28 SEPTEMBRE 2022	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 29 JUIN 20228
▪ DÉLIBÉRATION N° 018 DU 28 SEPTEMBRE 2022	PROCESSUS DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO).....8
▪ DÉLIBÉRATION N° 019 DU 28 SEPTEMBRE 2022	DÉCISION MODIFICATIVE N°18
▪ DÉLIBÉRATION N° 020 DU 28 SEPTEMBRE 2022	RÉGULARISATION DES PARTICIPATIONS 2021 DES STRUCTURES MEMBRES LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....9
▪ DÉLIBÉRATION N° 021 DU 28 SEPTEMBRE 2022	VERSEMENT DES RECETTES LIÉES À LA VALORISATION.....9
▪ DÉLIBÉRATION N° 022 DU 28 SEPTEMBRE 2022	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....10
▪ DÉLIBÉRATION N° 023 DU 30 NOVEMBRE 2022	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 28 SEPTEMBRE 202210
▪ DÉLIBÉRATION N° 024 DU 30 NOVEMBRE 2022	RAPPORT DES SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DU SYDELON10
▪ DÉLIBÉRATION N° 025 DU 30 NOVEMBRE 2022	MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON.....10
▪ DÉLIBÉRATION N° 026 DU 30 NOVEMBRE 2022	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AU SEIN DES COMMISSIONS CONSULTATIVES.....11

▪ DÉLIBÉRATION N° 027 DU 30 NOVEMBRE 2022	TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ, HAGANIS ET LE SYDELON –DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYDELON AU SEIN DU COMITÉ D'ÉLUS.....	11
▪ DÉLIBÉRATION N° 028 DU 30 NOVEMBRE 2022	PLAN D'ACTION DU SYDELON RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021-2023.....	12
II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT		13
▪ DÉCISION N° 001 DU 13 JANVIER 2022	ACCEPTATION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ JVS-MAIRISTEM-PAYES ET DSN EN RÉGIE.....	14
▪ DÉCISION N° 002 DU 19 MAI 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ QUALIGRAF.....	14
▪ DÉCISION N° 003 DU 29 JUIN 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ MB TRAITEUR	14
▪ DÉCISION N° 004 DU 9 SEPTEMBRE 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AWIPLAN POUR EXÉCUTER LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE À LA PASSATION DE MARCHÉ DE TRAITEMENT DU TOUT-VENANT ISSU DES DÉCHÈTERIES DU SYDELON.....	14
▪ DÉCISION N° 005 DU 27 SEPTEMBRE 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ CITRAVAL POUR LES PRESTATIONS DE MISE À DISPOSITION DE CONTENANTS, L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DU PLÂTRE EN DÉCHÈTERIES.....	15
▪ DÉCISION N° 006 DU 7 OCTOBRE 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE RÉVISION DES PRIX DE L'ASSUREUR AXA FRANCE VIE, CONCERNANT LES CONTRATS DES RISQUES STATUTAIRES.....	15
▪ DÉCISION N° 007 25 OCTOBRE DU 2022	ATTRIBUTION DU MARCHÉ À LA SOCIÉTÉ SUEZ RV NORD-EST RELATIF AUX PRESTATIONS DE SERVICE . EN VUE DU TRAITEMENT DU FLUX TOUT-VENANT ISSU DES DÉCHÈTERIES DU SYDELON ET PRESTATIONS ANNEXES.....	15
▪ DÉCISION N° 008 DU 15 NOVEMBRE 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT DE LA SOCIÉTÉ SMACL.....	16
▪ DÉCISION N° 009 DU 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ VALO.....	16
▪ DÉCISION N° 010 DU 30 NOVEMBRE 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ MB TRAITEUR.....	16
▪ DÉCISION N° 011 DU 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2022	ACCEPTATION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ JVS-MAIRISTEM-PAYES ET DSN EN RÉGIE.....	16
▪ DÉCISION N° 012 DU 20 DÉCEMBRE 2022	ACCEPTATION ET SIGNATURE DE L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ TRIDENT.....	16
III) ARRÊTÉS		17
▪ ARRÊTÉ N°001 DU 30 NOVEMBRE 2022	DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT À MME PATRICIA RENAUX.....	18
▪ ARRÊTÉ N°002 DU 30 NOVEMBRE 2022	DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT À M. JEAN-PAUL TINNES	18
▪ ARRÊTÉ N°003 DU 30 NOVEMBRE 2022	DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT À M. XAVIER DE LAZZER	18

I) COMITÉS SYNDICAUX

▪ **Délibération n° 001 du 2 février 2022**

Modification des désignations de conseillers délégués de la communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTALLE M. Marc ANTOINE, représentant de la CAVF en tant que conseiller délégué titulaire et M. Rémy DICK, représentant de la CAVF en tant que conseiller délégué suppléant au sein du SYDELON.

▪ **Délibération n° 002 du 2 février 2022**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 8 décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 8 décembre 2021.

▪ **Délibération n° 003 du 2 février 2022**

Débat sur la protection sociale complémentaire

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et sur les obligations nouvelles issues de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

▪ **Délibération n° 004 du 9 mars 2022**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 2 février 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 2 février 2022.

▪ **Délibération n° 005 du 9 mars 2022**

Rapport sur les orientations budgétaires

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE et PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2022, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE en conséquence la présente délibération.

▪ **Délibération n° 006 du 6 avril 2022**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022

M. FOSSO demande que, dans le paragraphe « Interventions sur le projet de recyclerie » soit ainsi modifiée la remarque du Procès-Verbal : « 500 logements » sont également prévus au lieu de « de 500 logements sociaux ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022 avec la remarque précitée.

▪ **Délibération n° 007 du 6 avril 2022**

Participations 2022, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la participation selon le tableau ci-dessous.

EPCI MEMBRE	Participations 2021 TTC	Participations 2022 TTC	Hausse
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	6 286 996 €	6 933 021 €	10,3%
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	5 377 905 €	5 974 752 €	11,1%
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 957 117 €	2 058 033 €	5,2%
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	820 936 €	967 998 €	17,9%

Les principales évolutions de tarifs qui contribuent à cette augmentation sont les suivantes :

- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter de 30 à 40 € HT/T sur l'enfouissement et de 11 à 12 € HT/T pour l'incinération,
- une forte augmentation des tonnages en déchèteries,
- une actualisation des prix des marchés limitée à 2%

▪ **Délibération n° 008 du 6 avril 2022**

Appel à cotisation des membres du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation des membres du SYDELON à **2,77** euros hors taxes par habitant pour l'année 2022.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de **524 097,85** euros hors taxes sera inscrite au Budget Primitif 2022.

▪ **Délibération n° 009 du 6 avril 2022**

Compte de gestion 2021

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes
à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ **Délibération n° 010 du 6 avril 2022**

Compte administratif 2021

Le Président, Michel PAQUET, quitte la salle et cède la Présidence à Mme RENAUX Patricia,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Patricia RENAUX, 1^{ère} Vice-Présidente, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2021 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	15 261 506,42 €
Dépenses	13 955 103,56 €
Résultat de l'exercice	1 306 402,86 €
Résultat de fonctionnement reporté	73 313,17 €
Résultat excédentaire cumulé	1 379 716,03 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	41 812,64 €
Dépenses	15 342,60 €
Résultat de l'exercice	26 470,04 €
Résultat d'investissement reporté	295 656,51 €
Excédent d'investissement cumulé	322 126,55 €
<i>Restes à réaliser :</i>	
Recettes d'investissement	0,00€
Dépenses d'investissement	0,00€
Résultat excédentaire cumulé	322 126,55 €

▪ **Délibération n° 011 du 6 avril 2022**

Affectation du résultat 2021

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat 2021, soit **1 379 716,03€** comme suit :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **699 716,03€**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **680 000,00€**

▪ **Délibération n° 012 du 6 avril 2022**

Budget primitif 2022

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2022 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2022 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	17 016 487,39€
- la section d'investissement à	1 299 521,51€

▪ **Délibération n° 013 du 29 juin 2022**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 6 avril 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 6 avril 2022.

▪ **Délibération n° 014 du 29 juin 2022**

Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

▪ **Délibération n° 015 du 29 juin 2022**

Convention de Coopération public-public entre l'Eurométropole de Metz, Haganis et le SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

VALIDE le principe d'une coopération public - public en matière de traitement des déchets entre le SYDELON, l'Eurométropole de Metz et sa régie Haganis en application de l'article L. 2511-6 du Code de la commande publique,

VALIDE la convention cadre de coopération public-public jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président du SYDELON à procéder à la signature de la convention cadre jointe en annexe. Certaines modalités de cette coopération (prix, mutualisation d'utilisation d'équipements...) feront l'objet de conventions complémentaires.

▪ **Délibération n° 016 du 28 septembre 2022**

Modification du règlement intérieur du comité syndical du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les modifications du règlement intérieur telles que présentées.

▪ **Délibération n° 017 du 28 septembre 2022**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 29 juin 2022

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 29 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 29 juin 2022.

▪ **Délibération n° 018 du 28 septembre 2022**

Processus de médiation préalable obligatoire (MPO)

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de médiation préalable obligatoire.

AUTORISE le Président à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de cette mission.

▪ **Délibération n° 019 du 28 septembre 2022**

Décision modificative n°1

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les crédits de la décision modificative n°1 selon le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2111	Terrains nus	-30 000,00 €
20	2031	Frais d'études	+30 000,00 €
Total			0,00 €

Les ajustements apportés concernent pour la section d'investissement :

- le montant prévu pour financer les différentes études.

▪ **Délibération n° 020 du 28 septembre 2022**

Régularisation des participations 2021 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les crédits de la décision modificative n°1 selon le tableau ci-dessous.

Membres	Prévisions : Appel à participation 2021 (TTC)	Réalisés : Factures 2021 (TTC)	Montant de la régularisation à percevoir par le SYDELON : Participation - Factures (TTC)
CAPFT	6 286 996,00 €	6 552 906,09 €	- 265 910,09 €
CAVF	5 377 905,00 €	5 690 583,73 €	- 312 678,73 €
CCCE	1 957 117,00 €	1 956 312,88 €	804,12 €
CCB3F	820 936,00 €	919 647,26 €	- 98 711,26 €
TOTAL	14 442 954,00 €	15 119 449,95 €	-676 495,95 €

▪ **Délibération n° 021 du 28 septembre 2022**

Versement des recettes liées à la valorisation

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VERSE les recettes liées à la valorisation du papier, de la ferraille, des cartons et des batteries telles que décrites dans le tableau ci-dessous.

Membres	Recettes liées à la valorisation 2021 (recettes de papier et recettes des déchèteries ferrailles, cartons, batteries)	Retenues sur recettes (0,40 € TTC soit 0,36 euros HT X nombre d'habitants)	Recettes - Retenues sur recettes TTC (sommés à reverser aux EPCI)
CAPFT	336 343,90 €	32 015,60 €	304 328,30 €
CAVF	260 552,76 €	28 160,80 €	232 391,96 €
CCCE	151 051,73 €	10 394,00 €	140 657,73 €
CCB3F	81 518,25 €	4 743,60 €	76 774,65 €
TOTAL	829 466,64 €	75 314,00 €	754 152,64 €

▪ **Délibération n° 022 du 28 septembre 2022**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public de prévention et de
gestion des déchets ménagers et assimilés**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical,

ÉMET un avis favorable sur le rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

PREND ACTE de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

▪ **Délibération n° 023 du 30 novembre 2022**

**Adoption du procès-verbal du comité
syndical du SYDELON du 28 septembre
2022**

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 28 septembre 2022.

Par conséquent, les membres du Comité Syndical du SYDELON sont appelés à :

▪ **Délibération n° 024 du 30 novembre 2022**

**Rapport des suites données aux observations
de la Chambre Régionale des Comptes
concernant la gestion du SYDELON**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport des suites données aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est relatif au contrôle des comptes et de la gestion du SYDELON concernant les exercices 2015 et suivants.

CHARGE le Président de réaliser les formalités qui s'avèreraient nécessaires et de signer les documents y afférents.

▪ **Délibération n° 025 du 30 novembre 2022**

**Modification du règlement intérieur du
comité syndical du SYDELON**

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de mettre à jour la rédaction du règlement intérieur du comité syndical en tenant compte de l'évolution des projets du SYDELON.

La nouvelle rédaction concerne le nom des commissions consultatives.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les modifications du règlement intérieur ci-annexé.

▪ **Délibération n° 026 du 30 novembre 2022**

Élection des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉLIT les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

Commission n°1 : Mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire du SYDELON

Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Rémy DICK ; Mme. Marie- Marthe DUTTA GUPTA ; M. Jean-Marie COLIN ; Mme Christelle BUHAJEZUK ; Mme Agnès VACCA ; M. Damien ZIEGLER ; M. Jean-Charles LOUIS et M. Hervé CORAZZA.

Commission n°2 : Suivi du projet de recyclerie et du centre de transfert

Présidée par M. Jean-François MEDVES ; Mme Christelle BUHAJEZUK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Marc LUCCHINI ; M. Christian STEICHEN ; M. Hervé CORAZZA et Mme Patricia RENAUX.

Commission n°3 : Suivi du projet de création d'une unité de méthanisation

Présidée par M. Jean-Paul TINNES et par Mme Patricia RENAUX ; M. Roland GLODEN ; M. Jean-François MEDVES ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Jean-Marie MELLET ; M. Xavier DE LAZZER. ; M. Marc LUCCHINI ; M. Hervé CORAZZA ; M. Hassan FADI ; M. Serge JURCZAK et Mme Valérie CARDET.

Commission n°4 : Finances

Présidée par M. Xavier DE LAZZER ; M. Rémy DICK ; Mme Lucie KOCEVAR, M. Hassan FADI ; M. Jean-Paul TINNES et Mme Agnès VACCA.

Commission n°5 : Étude du développement de nouvelles filières pour les déchèteries

Présidée par Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA ; M. Rémy DICK ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Christian STEICHEN ; M. Damien ZIEGLER ; M. Hassan FADI ; M. Jean-Marie COLIN et M. Antoine FOSSO.

▪ **Délibération n° 027 du 30 novembre 2022**

Traitement des déchets ménagers et assimilés – Coopération public-public entre l'Eurométropole de Metz, HAGANIS et le SYDELON – Désignation des représentants du SYDELON au sein du Comité d'élus

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNÉ pour représenter le SYDELON au sein du Comité d'élus de la Convention de coopération public-public signée entre le SYDELON, l'Eurométropole de Metz et HAGANIS, les 4 délégués syndicaux ci-après désignés :

- Mme Patricia RENAUX
- M. Jean-François MEDVES
- M. Jean-Paul TINNES
- Mme Marie Marthe DUTTA GUPTA

▪ **Délibération n° 028 du 30 novembre 2022**

Plan d'action du Sydelon relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023.

II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- **Décision n° 005 du 27 septembre 2022** **Acceptation et signature de la proposition de la société CITRAVAL pour les prestations de mise à disposition de contenants, l'évacuation et le traitement du plâtre en déchèteries**

Article 1^{er} : d'accepter et de signer l'offre de la société CITRAVAL S.A.S, Chemin de Ramonville à Rombas, pour les prestations de mise à disposition de contenants, l'évacuation et le traitement du plâtre en déchèteries, pour un montant annuel estimé à 32 034 € HT.

Article 2 : L'exécution des prestations débutera à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 12 (douze) mois. Le contrat n'est pas reconductible.

Les crédits sont inscrits au budget.

- **Décision n° 006 du 7 octobre 2022** **Acceptation et signature de la proposition de révision des prix de l'assureur AXA France Vie, concernant les contrats des risques statutaires**

Article 1^{er} : d'accepter et de signer la proposition de révision des prix de l'assureur AXA France Vie, concernant les contrats des risques statutaires, pour les montants suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL**

- Tous les risques,
avec une franchise de 30 jours pour la maladie ordinaire à un taux de **5,53 %**

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC.**

- Tous les risques,
avec une franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire à un taux de **1,80 %**

Article 2 : La révision des taux débutera à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les crédits sont inscrits au budget.

- **Décision n° 007 25 octobre du 2022** **Attribution du marché à la société SUEZ RV NORD-EST relatif aux prestations de service en vue du traitement du flux tout-venant issu des déchèteries du Sydelon et prestations annexes**

Article 1 : Est entériné le choix de la commission d'appel d'offres en date du 13 octobre 2022 pour les prestations de service en vue du :

- Traitement du flux tout-venant issu des déchèteries du Sydelon et prestations annexes à SUEZ RV NORD-EST

Article 2 : Pour le traitement du flux « tout venant », l'exécution des prestations débuteront à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024, soit pour une durée initiale d'un an renouvelable 5 fois.

Article 3 : Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix.
Les conditions financières et de règlement seront appliquées telles qu'elles sont prévues par le marché.
Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 008 du 15 novembre 2022** **Acceptation et signature de l'avenant de la société SMACL**

Article 1 : d'accepter les conditions de l'avenant 001 proposé par la société SMACL, société sise 141 avenue Salvador-Allende 79000 Niort, pour l'exercice 2022.

Article 2 : le montant de l'appel à cotisation pour l'exercice 2022 est : -1893,37€ TTC.

▪ **Décision n° 009 du 1^{er} décembre 2022** **Acceptation et signature de l'offre de la société VALO**

Article 1^{er} : d'accepter et de signer l'offre de la société VALO, 9 rue Descartes à Florange, pour les prestations de nettoyage des locaux du SYDELON, pour un montant mensuel de 618,88 € HT.

Article 2 : L'exécution des prestations débutera à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 (douze) mois. Le contrat est reconductible tacitement 4 (quatre) fois, par période de 12 mois, sans que la durée totale ne puisse excéder 60 (soixante) mois, soit 5 (cinq) ans (jusqu'au 31 décembre 2027).

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 010 du 30 novembre 2022** **Acceptation et signature de l'offre de la société MB Traiteur**

Article 1^{er} : d'accepter et de signer l'offre de la société MB Traiteur, sise 75 Grand' rue 57570 Berg sur Moselle, pour la livraison de 125 pièces à 2,30€ TTC par pièce. Les boissons seront facturées en fonction de la consommation.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 011 du 1^{er} décembre 2022** **Acceptation de la proposition financière de la société JVS-Mairistem-Payes et DSN en Régie**

Article 1 : d'accepter la proposition financière de la société JVS-Mairistem.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 012 du 20 décembre 2022** **Acceptation et signature de l'offre de la société TRIDENT**

Article 1^{er} : d'accepter et de signer l'offre de la société TRIDENT sise 15 allée des Sablières 78 290 CROISSY-SUR-SEINE, pour exécuter les prestations d'accompagnement du projet de centre de tri du SYDELON pour un montant de 4 550,00 € H.T. soit 5 460,00 € T.T.C.

Les crédits sont inscrits au budget.

III) ARRÊTÉS

▪ **Arrêté n°001 du 30 novembre 2022** **Délégation de fonctions du président à
Mme Patricia RENAUX**

Article 1 : Madame Patricia RENAUX, 1^{ère} Vice-Présidente, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour :

- la mise en place d'une filière de biodéchets sur le territoire du SYDELON.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressée ;
- Transmis au représentant de l'État ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ **Arrêté n°002 du 30 novembre 2022** **Délégation de fonctions du président à
M. Jean-Paul TINNES**

Article 1 : Monsieur Jean-Paul TINNES, 3^{ème} Vice-Président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour :

- le potentiel élargissement du périmètre,
- et la faisabilité technique et financière d'une unité de méthanisation.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'État ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ **Arrêté n°003 du 30 novembre 2022** **Délégation de fonctions du président à
M. Xavier DE LAZZER**

Article 1 : Monsieur Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter des affaires relatives aux finances du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord,

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, à l'effet de signer les documents concernant :

- les finances : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs, ainsi que tous documents administratifs relatifs au service chargé des finances et de la comptabilité,
- suivi de la faisabilité financière des différents projets du SYDELON.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1 ci-dessus, assurées concurremment avec le Président.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'État ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.